



## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU 09 JUIN 2026

Le neuf juin deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Léopold Durbet à La Tour-en-Maurienne, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON.

Délégués titulaires en exercice : 56

Présents : 50

Pouvoirs : 2

Votants : 52

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc BUTTARD

Date de la convocation : 03 juin 2026

Délégués titulaires : Mmes Mathilde SONZOGNI (à partir de la délibération 20260609\_56), Rose-Marie DOMECK, Pascale OUSTRY, Christine BOUCLIER-BEAUCHET, Anne DARMENDRAIL, Marie-France RANCUREL, Stéphanie FERRIER-TARIN, Laurence CAUËT, Marielle ARLAUD, Sophie ROSSI, MM. Alexandre ALBRIEUX, Stéphane BOYER, Yves DURBET, Jérémy TRACQ, Denis BERTINO, Patrick BOIS, Christophe ROBERT, Jean-Claude RAFFIN, Philippe ROLLET, André BRUNET, Patrick GADROY-LEGENVRE, Éric PERRIER, Nicolas ROCHE, Yves GARIBALDO, Lionel COMBET, Jean-Paul MARGUERON, Philippe ROSSI, Louis COMETTO, Éric VAILLAUT, Benoît TRUCHET, Patrice FONTAINE, Thierry JUSOT, Michel BRUNET, Guy RATEL, Jacques ARNOUX, Jean-Marc BUTTARD, Humberto FERNANDES, Jean-Marc COUVERT

Délégués suppléants : Mmes Monique BASSI-LEGER, Patou ROBIN, Delphine DABURON, Béatrice DARVES-BORNOZ, Florence GROLLIERE, Brigitte RAVOIRE, Danielle BOCHET, MM. Éric BREUILLLOT, Benoît BOUCROT, Damien FONTAINE, Dominique JACON

### Pouvoirs :

M. François ROVASIO donne pouvoir à M. Patrick BOIS

Mme Aurore PETIT donne pouvoir à M. Jérémy TRACQ

N°	Domaine de compétences	Libellé	Décisions : Le comité syndical,	Résultat du vote												
20260609_51	5.3 Désignation des représentants	ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES DU SPM	<p>- <b>Proclame</b> élus les membres suivants de la Commission d'Appels d'Offre :</p> <table border="1" data-bbox="1014 225 1713 440"> <thead> <tr> <th data-bbox="1014 225 1370 256">Membres titulaires</th> <th data-bbox="1370 225 1713 256">Membres suppléants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="1014 256 1370 288">Yves DURBET</td> <td data-bbox="1370 256 1713 288">Éric VAILLAUT</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1014 288 1370 347">Jean-Paul MARGUERON</td> <td data-bbox="1370 288 1713 347">Christine BOUCLIER- BEAUCHET</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1014 347 1370 379">Patrick GADROY-LEGENVRE</td> <td data-bbox="1370 347 1713 379">Humberto FERNANDES</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1014 379 1370 411">Christophe ROBERT</td> <td data-bbox="1370 379 1713 411">Alexandre ALBRIEUX</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1014 411 1370 440">Mathilde SONZOGNI</td> <td data-bbox="1370 411 1713 440">Laure PION</td> </tr> </tbody> </table> <p>- <b>Précise</b> que le Président de la Commission d'Appels d'Offres est, de droit, le Président du Syndicat ou son représentant.</p>	Membres titulaires	Membres suppléants	Yves DURBET	Éric VAILLAUT	Jean-Paul MARGUERON	Christine BOUCLIER- BEAUCHET	Patrick GADROY-LEGENVRE	Humberto FERNANDES	Christophe ROBERT	Alexandre ALBRIEUX	Mathilde SONZOGNI	Laure PION	Unanimité
Membres titulaires	Membres suppléants															
Yves DURBET	Éric VAILLAUT															
Jean-Paul MARGUERON	Christine BOUCLIER- BEAUCHET															
Patrick GADROY-LEGENVRE	Humberto FERNANDES															
Christophe ROBERT	Alexandre ALBRIEUX															
Mathilde SONZOGNI	Laure PION															
20260609_52	5.3 Désignation des représentants	DÉSIGNATION AU SEIN D'ORGANISMES EXTÉRIEURS – FEDERATION NATIONALE DES SCOT	<p>- <b>Désigne</b> en tant que représentants du SPM au SCOT les membres suivants :</p> <table border="1" data-bbox="1061 647 1713 743"> <thead> <tr> <th data-bbox="1061 647 1386 695">Titulaire</th> <th data-bbox="1386 647 1713 695">Suppléant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="1061 695 1386 743">M. Stéphane BOYER</td> <td data-bbox="1386 695 1713 743">M. Jacques ARNOUX</td> </tr> </tbody> </table> <p>- <b>Charge</b> Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.</p>	Titulaire	Suppléant	M. Stéphane BOYER	M. Jacques ARNOUX	Unanimité								
Titulaire	Suppléant															
M. Stéphane BOYER	M. Jacques ARNOUX															
20260609_53	5.3 Désignation des représentants	DÉSIGNATIONS AU SEIN D'ORGANISMES EXTÉRIEURS – MISSION OPERATIONNELLE TRANSFRONTALIERE	<p>- <b>Désigne</b> en tant que représentants du SPM à la Mission Opérationnelle Transfrontalière, les membres suivants :</p> <table border="1" data-bbox="1061 954 1713 1050"> <thead> <tr> <th data-bbox="1061 954 1386 1002">Titulaire</th> <th data-bbox="1386 954 1713 1002">Suppléant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="1061 1002 1386 1050">M. Stéphane BOYER</td> <td data-bbox="1386 1002 1713 1050">M. Jean-Claude RAFFIN</td> </tr> </tbody> </table> <p>- <b>Charge</b> Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.</p>	Titulaire	Suppléant	M. Stéphane BOYER	M. Jean-Claude RAFFIN	Unanimité								
Titulaire	Suppléant															
M. Stéphane BOYER	M. Jean-Claude RAFFIN															
20260609_54	5.3 Désignation des représentants	DÉSIGNATIONS AU SEIN D'ORGANISMES EXTÉRIEURS – COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME DE LA SAVOIE	<p>- <b>Désigne</b> en tant que représentants du SPM au Comité Départemental du Tourisme de la Savoie, les membres suivants :</p> <table border="1" data-bbox="1061 1286 1713 1382"> <thead> <tr> <th data-bbox="1061 1286 1370 1334">Titulaire</th> <th data-bbox="1370 1286 1713 1334">Suppléant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="1061 1334 1370 1382">M. Jérémy TRACQ</td> <td data-bbox="1370 1334 1713 1382">M. Humberto FERNANDES</td> </tr> </tbody> </table>	Titulaire	Suppléant	M. Jérémy TRACQ	M. Humberto FERNANDES	Unanimité								
Titulaire	Suppléant															
M. Jérémy TRACQ	M. Humberto FERNANDES															

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Charge</b> Monsieur le Président ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.</li> </ul>	
<b>20260609_55</b>	5.3 Désignation des représentants	DÉSIGNATIONS AU SEIN D'ORGANISMES EXTÉRIEURS – LEADER-TAM	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Désigne</b> en tant que représentant du SPM au programme européen LEADER-TAM le membre suivant : M. Éric VAILLAUT</li> <li>- <b>Charge</b> Monsieur le Président ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.</li> </ul>	Unanimité
<b>20260609_56</b>	5.3 Désignation des représentants	CRÉATION DES COMMISSIONS THÉMATIQUES DU SPM ET DÉSIGNATIONS AU SEIN DE CES COMMISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Décide</b> de constituer les commissions thématiques du Syndicat du Pays de Maurienne selon la liste précisée dans la délibération ;</li> <li>- <b>Décide</b>, au titre de l'article L. 2121-21 du CGCT de ne pas procéder au vote à bulletin secret ;</li> <li>- <b>Procède</b> à l'élection des membres suivants :</li> </ul>	Unanimité
<b>20260609_57</b>	5.3 Désignation des représentants	DÉSIGNATIONS AU SEIN D'ORGANISMES EXTÉRIEURS – AGATE (AGENCE ALPINE DES TERRITOIRES)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Désigne</b> en tant que représentante du SPM au sein du Conseil d'Administration d'AGATE - Agence Alpine des Territoires : Mme Christine BOUCLIER-BEAUCHET</li> <li>- <b>Charge</b> Monsieur le Président ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.</li> </ul>	Unanimité
<b>20260609_58</b>	3.5 Autres actes de gestion du domaine public	AVIS AU TITRE DE LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ET DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE DE LA VIA MAURIENNE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Salue</b> le travail de concertation mené par la Région Auvergne Rhône-Alpes, tant s'agissant du tracé retenu que de la prise en compte des impacts de celui-ci ;</li> <li>- <b>Émet un avis favorable</b> au projet de véloroute Via Maurienne, au regard notamment de son caractère structurant et de sa contribution à la stratégie et à l'attractivité du territoire de la Maurienne ;</li> </ul>	51 voix pour 1 abstention
<b>20260609_59</b>	7.1 Décisions budgétaires	FINANCES – BUDGET PRIMITIF - DECISION MODIFICATIVE N°2 (ALIMENTATION DU COMPTE 275 – DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES) ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Valide</b> la décision modificative ci-dessus présentée ;</li> </ul>	Unanimité
<b>20260609_60</b>	5.7 Intercommunalité	CREATION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL LOCAL	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Décide</b> de créer un Comité Social Territorial ;</li> <li>- <b>Décide</b> de fixer le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST local à 3 et un nombre égal de représentants suppléants du personnel ;</li> </ul>	Unanimité

			<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Décide</b> de fixer le nombre de représentants de l'établissement public titulaires au sein du CST local à 3 et un nombre égal de représentants suppléants.</li><li>- <b>Décide</b> d'autoriser le recueil de l'avis des représentants de l'établissement public.</li><li>- <b>Charge</b> Monsieur le Président ou son représentant de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.</li></ul>	
--	--	--	---	--

A Saint-Jean-de-Maurienne, le 16 juin 2026,

Le Président,  
**Signé** : Hervé GENON

République française

Liberté – Égalité – Fraternité

Département de la Savoie

**SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du COMITÉ SYNDICAL**  
**Séance du 09 juin 2026**

Le neuf juin deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Léopold Durbet à La Tour-en-Maurienne, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON.

Délégués titulaires en exercice : 56

Présents : 49

Pouvoirs : 2

Votants : 51

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc BUTTARD

Date de la convocation : 03 juin 2026

Délégués titulaires : Mmes Rose-Marie DOMECK, Pascale OUSTRY, Christine BOUCLIER-BEAUCHET, Anne DARMENDRAIL, Marie-France RANCUREL, Stéphanie FERRIER-TARIN, Laurence CAUËT, Marielle ARLAUD, Sophie ROSSI, MM. Alexandre ALBRIEUX, Stéphane BOYER, Yves DURBET, Jérémy TRACQ, Denis BERTINO, Patrick BOIS, Christophe ROBERT, Jean-Claude RAFFIN, Philippe ROLLET, André BRUNET, Patrick GADROY-LEGENVRE, Éric PERRIER, Nicolas ROCHE, Yves GARIBALDO, Lionel COMBET, Jean-Paul MARGUERON, Philippe ROSSI, Louis COMETTO, Éric VAILLAUT, Benoît TRUCHET, Patrice FONTAINE, Thierry JUSOT, Michel BRUNET, Guy RATEL, Jacques ARNOUX, Jean-Marc BUTTARD, Humberto FERNANDES, Jean-Marc COUVERT

Délégués suppléants : Mmes Monique BASSI-LEGER, Patou ROBIN, Delphine DABURON, Béatrice DARVES-BORNOZ, Florence GROLLIERE, Brigitte RAVOIRE, Danielle BOCHET, MM. Éric BREUILLOT, Benoît BOUCROT, Damien FONTAINE, Dominique JACON

Pouvoirs :

M. François ROVASIO donne pouvoir à M. Patrick BOIS

Mme Aurore PETIT donne pouvoir à M. Jérémy TRACQ

**DÉLIBÉRATION N° 20260512\_51**

**ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES DU SPM**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la délibération n° 20260512\_39 du comité syndical du Syndicat du Pays de Maurienne en date du 12 mai 2026 et fixant les modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission d'appels d'offres.

Les membres de la Commission d'Appels d'Offres du SPM sont désignés par le Comité Syndical en son sein conformément aux modalités des articles L.1414-2 et L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La CAO est composée :

- d'un président : le Président du syndicat ou son représentant ;
- de membres de l'organe délibérant : cinq membres titulaires et cinq membres suppléants.

L'élection des membres a lieu à la représentation proportionnelle au plus fort reste, au scrutin de liste sans panachage ni vote préférentiel, au scrutin secret sauf vote unanime contraire, selon les dispositions de l'article L. 2121-21 du CGCT.

Monsieur le Président propose au Comité syndical de procéder à l'élection des 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants de la CAO à main levée. Il précise que cette commission sera permanente pour toute la durée du mandat. Le Comité syndical accepte à l'unanimité de procéder à l'élection des membres à main levée.

Monsieur le Président indique qu'une seule liste de candidats a été déposée, composée de la manière suivante :

Membres titulaires	Membres suppléants
Yves DURBET	Éric VAILLAUT
Jean-Paul MARGUERON	Christine BOUCLIER-BEAUCHET
Patrick GADROY-LEGENVRE	Humberto FERNANDES
Christophe ROBERT	Alexandre ALBRIEUX

Mathilde SONZOGNI	Laure PION
-------------------	------------

**Considérant qu'une seule liste a été déposée, après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :**

- **Proclame** élus les membres suivants de la Commission d'Appels d'Offres :

<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres suppléants</b>
Yves DURBET	Éric VAILLAUT
Jean-Paul MARGUERON	Christine BOUCLIER-BEAUCHET
Patrick GADROY-LEGENVRE	Humberto FERNANDES
Christophe ROBERT	Alexandre ALBRIEUX
Mathilde SONZOGNI	Laure PION

- **Précise** que le Président de la Commission d'Appels d'Offres est, de droit, le Président du Syndicat ou son représentant.

Le secrétaire de séance,  
**Signé** : M. Jean-Marc BUTTARD

Le Président,  
**Signé** : M. Hervé GENON

République française

Liberté – Égalité – Fraternité

Département de la Savoie

**SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du COMITÉ SYNDICAL**  
**Séance du 09 juin 2026**

Le neuf juin deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Léopold Durbet à La Tour-en-Maurienne, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON.

Délégués titulaires en exercice : 56

Présents : 49

Pouvoirs : 2

Votants : 51

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc BUTTARD

Date de la convocation : 03 juin 2026

Délégués titulaires présents : Mmes Rose-Marie DOMECK, Pascale OUSTRY, Christine BOUCLIER-BEAUCHET, Anne DARMENDRAIL, Marie-France RANCUREL, Stéphanie FERRIER-TARIN, Laurence CAUËT, Marielle ARLAUD, Sophie ROSSI, MM. Alexandre ALBRIEUX, Stéphane BOYER, Yves DURBET, Jérémy TRACQ, Denis BERTINO, Patrick BOIS, Christophe ROBERT, Jean-Claude RAFFIN, Philippe ROLLET, André BRUNET, Patrick GADROY-LEGENVRE, Éric PERRIER, Nicolas ROCHE, Yves GARIBALDO, Lionel COMBET, Jean-Paul MARGUERON, Philippe ROSSI, Louis COMETTO, Éric VAILLAUT, Benoit TRUCHET, Patrice FONTAINE, Thierry JUSOT, Michel BRUNET, Guy RATEL, Jacques ARNOUX, Jean-Marc BUTTARD, Humberto FERNANDES, Jean-Marc COUVERT

Délégués suppléants présents : Mmes Monique BASSI-LEGER, Patou ROBIN, Delphine DABURON, Béatrice DARVES-BORNOZ, Florence GROLLIERE, Brigitte RAVOIRE, Danielle BOCHET, MM. Éric BREUILLLOT, Benoît BOUCROT, Damien FONTAINE, Dominique JACON

Pouvoirs :

M. François ROVASIO donne pouvoir à M. Patrick BOIS

Mme Aurore PETIT donne pouvoir à M. Jérémy TRACQ

**DÉLIBÉRATION N° 20260609\_52**

**DÉSIGNATIONS AU SEIN D'ORGANISMES EXTÉRIEURS – FEDERATION NATIONALE DES SCOT**

Monsieur le Président rappelle que le SPM est membre de la Fédération nationale des SCoT et doit, pour cette mandature, désigner un élu titulaire et un élu suppléant pour siéger au sein de cette instance.

Monsieur le Président ajoute que l'assemblée peut décider, à condition de réunir l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des délégués au sein de cette instance. Il fait la proposition de procéder, pour chacune de ces désignations, à un vote à main levée, ce que le comité syndical approuve à l'unanimité.

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :**

- **Désigne** en tant que représentants du SPM au SCoT les membres suivants :

Titulaire	Suppléant
M. Stéphane BOYER	M. Jacques ARNOUX

- **Charge** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,  
**Signé** : M. Jean-Marc BUTTARD

Le Président,  
**Signé** : M. Hervé GENON

République française

Liberté – Égalité – Fraternité

Département de la Savoie

**SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du COMITÉ SYNDICAL**  
**Séance du 09 juin 2026**

Le neuf juin deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Léopold Durbet à La Tour-en-Maurienne, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON.

Délégués titulaires en exercice : 56

Présents : 49

Pouvoirs : 2

Votants : 51

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc BUTTARD

Date de la convocation : 03 juin 2026

Délégués titulaires présents : Mmes Rose-Marie DOMECK, Pascale OUSTRY, Christine BOUCLIER-BEAUCHET, Anne DARMENDRAIL, Marie-France RANCUREL, Stéphanie FERRIER-TARIN, Laurence CAUËT, Marielle ARLAUD, Sophie ROSSI, MM. Alexandre ALBRIEUX, Stéphane BOYER, Yves DURBET, Jérémy TRACQ, Denis BERTINO, Patrick BOIS, Christophe ROBERT, Jean-Claude RAFFIN, Philippe ROLLET, André BRUNET, Patrick GADROY-LEGENVRE, Éric PERRIER, Nicolas ROCHE, Yves GARIBALDO, Lionel COMBET, Jean-Paul MARGUERON, Philippe ROSSI, Louis COMETTO, Éric VAILLAUT, Benoit TRUCHET, Patrice FONTAINE, Thierry JUSOT, Michel BRUNET, Guy RATEL, Jacques ARNOUX, Jean-Marc BUTTARD, Humberto FERNANDES, Jean-Marc COUVERT

Délégués suppléants présents : Mmes Monique BASSI-LEGER, Patou ROBIN, Delphine DABURON, Béatrice DARVES-BORNOZ, Florence GROLLIERE, Brigitte RAVOIRE, Danielle BOCHET, MM. Éric BREUILLOT, Benoît BOUCROT, Damien FONTAINE, Dominique JACON

Pouvoirs :

M. François ROVASIO donne pouvoir à M. Patrick BOIS

Mme Aurore PETIT donne pouvoir à M. Jérémy TRACQ

**DÉLIBÉRATION N° 20260609\_53**

**DÉSIGNATIONS AU SEIN D'ORGANISMES EXTÉRIEURS – MISSION OPERATIONNELLE TRANSFRONTALIERE**

Monsieur le Président rappelle qu'au titre de ses actions de coopération transfrontalière, le SPM est membre pour la Maurienne de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT), association fédérant les acteurs de la coopération transfrontalière aux frontières françaises. Le SPM doit désigner 1 élu titulaire et 1 élu suppléant pour siéger au sein de cette instance.

Monsieur le Président ajoute que l'assemblée peut décider, à condition de réunir l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des délégués au sein de cette instance. Il fait la proposition de procéder, pour chacune de ces désignations, à un vote à main levée, ce que le comité syndical approuve à l'unanimité.

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :**

- **Désigne** en tant que représentants du SPM à la Mission Opérationnelle Transfrontalière, les membres suivants :

Titulaire	Suppléant
M. Stéphane BOYER	M. Jean-Claude RAFFIN

- **Charge** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,  
**Signé** : M. Jean-Marc BUTTARD

Le Président,  
**Signé** : M. Hervé GENON

République française

Liberté – Égalité – Fraternité

Département de la Savoie

**SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du COMITÉ SYNDICAL**  
**Séance du 09 juin 2026**

Le neuf juin deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Léopold Durbet à La Tour-en-Maurienne, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON.

Délégués titulaires en exercice : 56  
 Présents : 49

Pouvoirs : 2

Votants : 51

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc BUTTARD

Date de la convocation : 03 juin 2026

Délégués titulaires présents : Mmes Rose-Marie DOMECK, Pascale OUSTRY, Christine BOUCLIER-BEAUCHET, Anne DARMENDRAIL, Marie-France RANCUREL, Stéphanie FERRIER-TARIN, Laurence CAUËT, Marielle ARLAUD, Sophie ROSSI, MM. Alexandre ALBRIEUX, Stéphane BOYER, Yves DURBET, Jérémy TRACQ, Denis BERTINO, Patrick BOIS, Christophe ROBERT, Jean-Claude RAFFIN, Philippe ROLLET, André BRUNET, Patrick GADROY-LEGENVRE, Éric PERRIER, Nicolas ROCHE, Yves GARIBALDO, Lionel COMBET, Jean-Paul MARGUERON, Philippe ROSSI, Louis COMETTO, Éric VAILLAUT, Benoît TRUCHET, Patrice FONTAINE, Thierry JUSOT, Michel BRUNET, Guy RATEL, Jacques ARNOUX, Jean-Marc BUTTARD, Humberto FERNANDES, Jean-Marc COUVERT

Délégués suppléants présents : Mmes Monique BASSI-LEGER, Patou ROBIN, Delphine DABURON, Béatrice DARVES-BORNOZ, Florence GROLLIERE, Brigitte RAVOIRE, Danielle BOCHET, MM. Éric BREUILLOT, Benoît BOUCROT, Damien FONTAINE, Dominique JACON

Pouvoirs :

M. François ROVASIO donne pouvoir à M. Patrick BOIS  
 Mme Aurore PETIT donne pouvoir à M. Jérémy TRACQ

**DÉLIBÉRATION N° 20260609\_54**

**DÉSIGNATIONS AU SEIN D'ORGANISMES EXTÉRIEURS – COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME DE LA SAVOIE**

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat doit désigner pour la mandature 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant pour siéger au sein du comité départemental du tourisme de la Savoie.

Monsieur le Président ajoute que l'assemblée peut décider, à condition de réunir l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des délégués au sein de cette instance. Il fait la proposition de procéder, pour chacune de ces désignations, à un vote à main levée, ce que le comité syndical approuve à l'unanimité.

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :**

- **Désigne** en tant que représentants du SPM au Comité Départemental du Tourisme de la Savoie, les membres suivants :

Titulaire	Suppléant
M. Jérémy TRACQ	M. Humberto FERNANDES

- **Charge** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,  
**Signé** : M. Jean-Marc BUTTARD

Le Président,  
**Signé** : M. Hervé GENON

République française

Liberté – Égalité – Fraternité

Département de la Savoie

**SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du COMITÉ SYNDICAL**  
**Séance du 09 juin 2026**

Le neuf juin deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Léopold Durbet à La Tour-en-Maurienne, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON.

Délégués titulaires en exercice : 56

Présents : 49

Pouvoirs : 2

Votants : 51

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc BUTTARD

Date de la convocation : 03 juin 2026

Délégués titulaires présents : Mmes Rose-Marie DOMECK, Pascale OUSTRY, Christine BOUCLIER-BEAUCHET, Anne DARMENDRAIL, Marie-France RANCUREL, Stéphanie FERRIER-TARIN, Laurence CAUËT, Marielle ARLAUD, Sophie ROSSI, MM. Alexandre ALBRIEUX, Stéphane BOYER, Yves DURBET, Jérémy TRACQ, Denis BERTINO, Patrick BOIS, Christophe ROBERT, Jean-Claude RAFFIN, Philippe ROLLET, André BRUNET, Patrick GADROY-LEGENVRE, Éric PERRIER, Nicolas ROCHE, Yves GARIBALDO, Lionel COMBET, Jean-Paul MARGUERON, Philippe ROSSI, Louis COMETTO, Éric VAILLAUT, Benoit TRUCHET, Patrice FONTAINE, Thierry JUSOT, Michel BRUNET, Guy RATEL, Jacques ARNOUX, Jean-Marc BUTTARD, Humberto FERNANDES, Jean-Marc COUVERT

Délégués suppléants présents : Mmes Monique BASSI-LEGER, Patou ROBIN, Delphine DABURON, Béatrice DARVES-BORNOZ, Florence GROLLIERE, Brigitte RAVOIRE, Danielle BOCHET, MM. Éric BREUILLLOT, Benoît BOUCROT, Damien FONTAINE, Dominique JACON

Pouvoirs :

M. François ROVASIO donne pouvoir à M. Patrick BOIS

Mme Aurore PETIT donne pouvoir à M. Jérémy TRACQ

**DÉLIBÉRATION N° 20260609\_55**

**DÉSIGNATIONS AU SEIN D'ORGANISMES EXTÉRIEURS – LEADER-TAM**

Monsieur le Président rappelle que le SPM est l'un des acteurs du programme européen LEADER (Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) Tarentaise-Arlyère-Maurienne, qui vise à soutenir le développement des territoires ruraux. A ce titre, il doit désigner un représentant chargé de siéger au sein des instances de ce programme.

Monsieur le Président ajoute que l'assemblée peut décider, à condition de réunir l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation de ce délégué au sein de cette instance. Il fait la proposition de procéder, pour cette désignation, à un vote à main levée, ce que le comité syndical approuve à l'unanimité.

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :**

- **Désigne** en tant que représentant du SPM au programme européen LEADER-TAM le membre suivant :

M. Éric VAILLAUT
------------------

- **Charge** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,  
**Signé** : M. Jean-Marc BUTTARD

Le Président,  
**Signé** : M. Hervé GENON

République française

Liberté – Égalité – Fraternité

Département de la Savoie

**SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du COMITÉ SYNDICAL**  
**Séance du 09 juin 2026**

Le neuf juin deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Léopold Durbet à La Tour-en-Maurienne, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON.

Délégués titulaires en exercice : 56

Présents : 50

Pouvoirs : 2

Votants : 52

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc BUTTARD

Date de la convocation : 03 juin 2026

Délégués titulaires présents : Mmes Mathilde SONZOGNI, Rose-Marie DOMECK, Pascale OUSTRY, Christine BOUCLIER-BEAUCHET, Anne DARMENDRAIL, Marie-France RANCUREL, Stéphanie FERRIER-TARIN, Laurence CAUËT, Marielle ARLAUD, Sophie ROSSI, MM. Alexandre ALBRIEUX, Stéphane BOYER, Yves DURBET, Jérémy TRACQ, Denis BERTINO, Patrick BOIS, Christophe ROBERT, Jean-Claude RAFFIN, Philippe ROLLET, André BRUNET, Patrick GADROY-LEGENVRE, Éric PERRIER, Nicolas ROCHE, Yves GARIBALDO, Lionel COMBET, Jean-Paul MARGUERON, Philippe ROSSI, Louis COMETTO, Éric VAILLAUT, Benoît TRUCHET, Patrice FONTAINE, Thierry JUSOT, Michel BRUNET, Guy RATEL, Jacques ARNOUX, Jean-Marc BUTTARD, Humberto FERNANDES, Jean-Marc COUVERT

Délégués suppléants présents : Mmes Monique BASSI-LEGER, Patou ROBIN, Delphine DABURON, Béatrice DARVES-BORNOZ, Florence GROLLIERE, Brigitte RAVOIRE, Danielle BOCHET, MM. Éric BREUILLLOT, Benoît BOUCROT, Damien FONTAINE, Dominique JACON

Pouvoirs :

M. François ROVASIO donne pouvoir à M. Patrick BOIS

Mme Aurore PETIT donne pouvoir à M. Jérémy TRACQ

**DÉLIBÉRATION N° 20260512\_56**

**CRÉATION DES COMMISSIONS THÉMATIQUES DU SPM ET DÉSIGNATIONS AU SEIN DE CES COMMISSIONS**

Monsieur le Président rappelle que l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT), applicable par renvoi des articles L. 5711-1 et L. 5211-1 aux syndicats mixtes fermés, ainsi que l'article 9 des statuts du SPM, prévoient la possibilité, pour le comité syndical, de créer en son sein des commissions destinées à améliorer le fonctionnement de l'assemblée dans le cadre de la préparation des délibérations.

Monsieur le Président propose au Comité syndical de constituer les commissions ci-après et d'en élire les membres en respectant le principe de la représentation proportionnelle :

- Commission aménagement et transitions ;
- Commission GEMAPI ;
- Commission agriculture, alimentation et forêt ;
- Commission RH-finances ;
- Commission mobilité-transports scolaires ;
- Commission culture-patrimoine.

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :**

- **Décide** de constituer les commissions thématiques du Syndicat du Pays de Maurienne selon la liste ci-dessus ;
- **Décide**, au titre de l'article L. 2121-21 du CGCT de ne pas procéder au vote à bulletin secret ;
- **Procède** à l'élection des membres suivants :

	CCPM	CCTM	3CMA	CCMG	CCHMV
Aménagement et transitions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Josyane BAZIN</li> <li>• Bruno RIZZON</li> <li>• Patrick GADROY-LEGENVRE</li> <li>• Eric PERRIER</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amaury DE LACOSTE</li> <li>• Brigitte RAVOIRE</li> <li>• Philippe GIRARD</li> <li>• Monique BASSI LEGER</li> <li>• Mathilde SONZOGNI</li> <li>• Laure PION</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Damien FONTAINE</li> <li>• Yves DURBET</li> <li>• Jean-Paul MARGUERON</li> <li>• Fabrice BAUDRAY</li> <li>• Christophe TRUCHET</li> <li>• Françoise COSTA</li> <li>• Luigi GALLO</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Christophe ROBERT</li> <li>• Alexandre ALBRIEUX</li> <li>• Anne DARMENDRAIL</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jean-Claude RAFFIN</li> <li>• Stéphane BOYER</li> <li>• Jean-Marc COUVERT</li> <li>• Jacques ARNOUX</li> </ul>
GEMAPI	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Patrick GADROY-LEGENVRE</li> <li>• Eric PERRIER</li> <li>• André BRUNET</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Denis BERTINO</li> <li>• Lionel COMBET</li> <li>• Mathilde SONZOGNI</li> <li>• Marie-France RANCUREL</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jean-Paul MARGUERON</li> <li>• Yves DURBET</li> <li>• François ROVASIO</li> <li>• Philippe ROLLET</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aimé PERRET</li> <li>• Nicolas GIRAUD</li> <li>• Pier-Paolo SESSA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jérémy TRACQ</li> <li>• Jean-Marc COUVERT</li> <li>• Jean-Claude RAFFIN</li> <li>• Jacques ARNOUX</li> </ul>
Agriculture, alimentation et forêt	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Eric PERRIER</li> <li>• Jacky DEMONNAZ</li> <li>• Christine BOUCLIER-BEAUCHET</li> <li>• Laurence CAUET</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Monique BASSI LEGER</li> <li>• Marie-France RANCUREL</li> <li>• Yves GARIBALDO</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Patrick BOIS</li> <li>• Jean-Marc BLANGY</li> <li>• Eric VAILLAUT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Christophe ROBERT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• François CHEMIN</li> <li>• Jean-Marc COUVERT</li> </ul>
RH-finances	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Patrick GADROY-LEGENVRE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stéphanie FERRIER TARIN</li> <li>• Rose Marie DOMECK</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jean-Paul MARGUERON</li> <li>• Danielle BOCHET</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jean-Baptiste ASSIER</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jean-Marc BUTTARD</li> <li>• Jean-Claude RAFFIN</li> </ul>
Mobilité- Transports scolaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Virginie PARET</li> <li>• Nicolas ROCHE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Yves de BEL AIR</li> <li>• Béatrice DARVES-BORNOZ</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Yves DURBET</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chantal GROS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Eric FELISIAK</li> <li>• Stéphane BOYER</li> </ul>
Culture-patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Romain BERTAUT</li> <li>• André BRUNET</li> <li>• Benoît BOUCROT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stéphane PEZZANI</li> <li>• Mathilde SONZOGNI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Eric BREUILLOT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Corinne FALCOZ</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• David BRUBALLA</li> </ul>

Le secrétaire de séance,  
**Signé** : M. Jean-Marc BUTTARD

Le Président,  
**Signé** : M. Hervé GENON

**SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du COMITÉ SYNDICAL**  
**Séance du 09 juin 2026**

Le neuf juin deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Léopold Durbet à La Tour-en-Maurienne, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON.

Délégués titulaires en exercice : 56

Présents : 50

Pouvoirs : 2

Votants : 52

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc BUTTARD

Date de la convocation : 03 juin 2026

Délégués titulaires présents : Mmes Mathilde SONZOGNI, Rose-Marie DOMECK, Pascale OUSTRY, Christine BOUCLIER-BEAUCHET, , Anne DARMENDRAIL, Marie-France RANCUREL, Stéphanie FERRIER-TARIN, Laurence CAUËT, Marielle ARLAUD, Sophie ROSSI, MM. Alexandre ALBRIEUX, Stéphane BOYER, Yves DURBET, Jérémy TRACQ, Denis BERTINO, Patrick BOIS, Christophe ROBERT, Jean-Claude RAFFIN, Philippe ROLLET, André BRUNET, Patrick GADROY-LEGENVRE, Éric PERRIER, Nicolas ROCHE, Yves GARIBALDO, Lionel COMBET, Jean-Paul MARGUERON, Philippe ROSSI, Louis COMETTO, Éric VAILLAUT, Benoît TRUCHET, Patrice FONTAINE, Thierry JUSOT, Michel BRUNET, Guy RATEL, Jacques ARNOUX, Jean-Marc BUTTARD, Humberto FERNANDES, Jean-Marc COUVERT

Délégués suppléants présents : Mmes Monique BASSI-LEGER, Patou ROBIN, Delphine DABURON, Béatrice DARVES-BORNOZ, Florence GROLLIERE, Brigitte RAVOIRE, Danielle BOCHET, MM. Éric BREUILLOT, Benoît BOUCROT, Damien FONTAINE, Dominique JACON

Pouvoirs :

M. François ROVASIO donne pouvoir à M. Patrick BOIS

Mme Aurore PETIT donne pouvoir à M. Jérémy TRACQ

**DÉLIBÉRATION N° 20260609\_57**

**DÉSIGNATIONS AU SEIN D'ORGANISMES EXTÉRIEURS – AGATE (AGENCE ALPINE DES TERRITOIRES)**

Monsieur le Président rappelle qu'en tant que structure porteuse de SCoT, le Syndicat du Pays de Maurienne doit être représenté par un élu au Conseil d'administration d'AGATE.

Monsieur le Président ajoute que l'assemblée peut décider, à condition de réunir l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des délégués au sein de cette instance. Il fait la proposition de procéder, pour chacune de ces désignations, à un vote à main levée, ce que le comité syndical approuve à l'unanimité.

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :**

- **Désigne** en tant que représentante du SPM au sein du Conseil d'Administration d'AGATE - Agence Alpine des Territoires :

Mme Christine BOUCLIER-BEAUCHET

- **Charge** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,  
**Signé** : M. Jean-Marc BUTTARD

Le Président,  
**Signé** : M. Hervé GENON

**SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du COMITÉ SYNDICAL**  
**Séance du 09 juin 2026**

Le neuf juin deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Léopold Durbet à La Tour-en-Maurienne, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON.

Délégués titulaires en exercice : 56

Présents : 50

Pouvoirs : 2

Votants : 52

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc BUTTARD

Date de la convocation : 03 juin 2026

Délégués titulaires présents : Mmes Mathilde SONZOGNI, Rose-Marie DOMECK, Pascale OUSTRY, Christine BOUCLIER-BEAUCHET, , Anne DARMENDRAIL, Marie-France RANCUREL, Stéphanie FERRIER-TARIN, Laurence CAUËT, Marielle ARLAUD, Sophie ROSSI, MM. Alexandre ALBRIEUX, Stéphane BOYER, Yves DURBET, Jérémy TRACQ, Denis BERTINO, Patrick BOIS, Christophe ROBERT, Jean-Claude RAFFIN, Philippe ROLLET, André BRUNET, Patrick GADROY-LEGENVRE, Éric PERRIER, Nicolas ROCHE, Yves GARIBALDO, Lionel COMBET, Jean-Paul MARGUERON, Philippe ROSSI, Louis COMETTO, Éric VAILLAUT, Benoît TRUCHET, Patrice FONTAINE, Thierry JUSOT, Michel BRUNET, Guy RATEL, Jacques ARNOUX, Jean-Marc BUTTARD, Humberto FERNANDES, Jean-Marc COUVERT

Délégués suppléants présents : Mmes Monique BASSI-LEGER, Patou ROBIN, Delphine DABURON, Béatrice DARVES-BORNOZ, Florence GROLLIERE, Brigitte RAVOIRE, Danielle BOCHET, MM. Éric BREUILLOT, Benoît BOUCROT, Damien FONTAINE, Dominique JACON

Pouvoirs :

M. François ROVASIO donne pouvoir à M. Patrick BOIS

Mme Aurore PETIT donne pouvoir à M. Jérémy TRACQ

**DÉLIBÉRATION N° 20260609\_58**

**AVIS AU TITRE DE LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ET DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE DE LA VIA MAURIENNE**

Monsieur le Président rappelle que, depuis mars 2022, la Région Auvergne-Rhône-Alpes assure la maîtrise d'ouvrage du projet de la Via Maurienne, composée de cinq sections cyclables situées sur 24 communes. Ce projet permettra, à terme, la réalisation d'un linéaire total de 66 km d'aménagements cyclables à l'échelle de la vallée.

Les objectifs de la Via Maurienne sont les suivants :

- Développer les mobilités actives ;
- Renforcer l'attractivité touristique ;
- Favoriser le développement économique.

Ce projet fait l'objet d'une demande d'autorisation environnementale et de déclaration d'utilité publique valant mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de Saint-Georges d'Hurtières, Saint-Léger, Saint-Rémy-de-Maurienne et Sainte-Marie-de-Cuines.

Dans le cadre des études techniques et environnementales du projet d'aménagement cyclable de la Via Maurienne, la séquence « Éviter – Réduire – Compenser » a été mise en œuvre afin de limiter, autant que possible, les impacts du projet sur l'environnement. La conception du projet a ainsi été guidée en priorité par l'évitement et la réduction des impacts.

Les élus des communes concernées par le tracé, ainsi que ceux des intercommunalités, ont été étroitement associés à la conception du projet dans le cadre des comités de territoire et des comités de pilotage. Ils ont été particulièrement attentifs aux impacts fonciers du tracé et ont, à ce titre, veillé à réduire l'emprise des voies vertes à 3 mètres, tout en privilégiant l'utilisation de voiries existantes, telles que les chemins d'exploitation.

Les élus du territoire ont également pris part aux échanges avec le monde agricole, dans une démarche d'écoute des enjeux liés tant au foncier agricole qu'aux usages, afin de prévenir d'éventuels conflits.

S'agissant des impacts nécessitant la mise en œuvre de mesures compensatoires, le comité syndical a, par délibération en date du 27 janvier 2026, émis un avis favorable pour assurer le portage de l'entretien de ces mesures dans le cadre de ses compétences en matière de « cadre de vie et environnement ». Monsieur le Président précise que les six sites identifiés ont fait l'objet d'une concertation technique avec le Conservatoire d'espaces naturels, la Chambre d'agriculture, le Syndicat du Pays de Maurienne, l'Office national des forêts et la SFTRF.

La Chambre d'agriculture a par ailleurs été missionnée par la Région, fin 2024, afin de conduire une concertation auprès des agriculteurs concernés sur certains de ces sites. Cette démarche a permis d'écarter les sites pour lesquels les agriculteurs n'étaient pas favorables à la mise en œuvre de mesures agro-environnementales.

Il convient également de souligner que le projet d'itinéraire cyclable Via Maurienne est identifié dans le SCoT comme un équipement structurant destiné à développer l'offre touristique et à renforcer la multimodalité.

Il est notamment mentionné dans le document d'orientations et d'objectifs (DOO) du SCoT, aux titres suivants :

*Objectif n° 6 : Développer des offres touristiques différenciantes à forte valeur ajoutée*

*Prescription n° 28 : Développer et organiser les pratiques outdoor structurantes de la vallée au service du modèle économique hors neige*

« Les documents d'urbanisme locaux permettent le développement de la mobilité cyclable en vallée, notamment par la concrétisation de la voie cyclable V67, en prenant en compte les enjeux environnementaux et agricoles locaux et en mettant en place, le cas échéant, les mesures d'évitement, de réduction et de compensation nécessaires. »

*Objectif n° 24 : Renforcer la multimodalité et la desserte en transports collectifs*

*Prescription n° 67 : Favoriser les mobilités douces par la structuration d'un réseau adapté*  
Les documents d'urbanisme locaux doivent favoriser le déploiement d'un réseau cyclable structurant (V67 et maillage complémentaire issu du schéma directeur des itinéraires cyclables de Maurienne).

Enfin, au titre de sa compétence GEMAPI, le Syndicat du Pays de Maurienne a identifié une interface sur le tronçon situé entre Modane et Avrieux, au niveau de la passerelle du Saint-Antoine. Les travaux de recalibrage des berges, réalisés dans le cadre du projet d'aménagement hydraulique du Saint-Antoine, ne permettront pas la réutilisation de l'ouvrage existant. Des échanges sont en cours entre la Région, la commune de Modane, la communauté de communes Haute Maurienne Vanoise et le Syndicat du Pays de Maurienne afin d'aboutir à une solution adaptée.

**Au regard de ces éléments, après en avoir délibéré, le comité syndical, à la majorité absolue (51 voix pour et une abstention) :**

- **Salue** le travail de concertation mené par la Région Auvergne Rhône-Alpes, tant s'agissant du tracé retenu que de la prise en compte des impacts de celui-ci ;
- **Émet un avis favorable** au projet de véloroute Via Maurienne, au regard notamment de son caractère structurant et de sa contribution à la stratégie et à l'attractivité du territoire de la Maurienne ;

Le secrétaire de séance,  
**Signé : M. Jean-Marc BUTTARD**

Le Président,  
**Signé : M. Hervé GENON**

**SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du COMITÉ SYNDICAL**  
**Séance du 09 juin 2026**

Le neuf juin deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Léopold Durbet à La Tour-en-Maurienne, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON.

Délégués titulaires en exercice : 56

Présents : 50

Pouvoirs : 2

Votants : 52

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc BUTTARD

Date de la convocation : 03 juin 2026

Délégués titulaires présents : Mmes Mathilde SONZOGNI, Rose-Marie DOMECK, Pascale OUSTRY, Christine BOUCLIER-BEAUCHET, , Anne DARMENDRAIL, Marie-France RANCUREL, Stéphanie FERRIER-TARIN, Laurence CAUËT, Marielle ARLAUD, Sophie ROSSI, MM. Alexandre ALBRIEUX, Stéphane BOYER, Yves DURBET, Jérémy TRACQ, Denis BERTINO, Patrick BOIS, Christophe ROBERT, Jean-Claude RAFFIN, Philippe ROLLET, André BRUNET, Patrick GADROY-LEGENVRE, Éric PERRIER, Nicolas ROCHE, Yves GARIBALDO, Lionel COMBET, Jean-Paul MARGUERON, Philippe ROSSI, Louis COMETTO, Éric VAILLAUT, Benoît TRUCHET, Patrice FONTAINE, Thierry JUSOT, Michel BRUNET, Guy RATEL, Jacques ARNOUX, Jean-Marc BUTTARD, Humberto FERNANDES, Jean-Marc COUVERT

Délégués suppléants présents : Mmes Monique BASSI-LEGER, Patou ROBIN, Delphine DABURON, Béatrice DARVES-BORNOZ, Florence GROLLIERE, Brigitte RAVOIRE, Danielle BOCHET, MM. Éric BREUILLOT, Benoît BOUCROT, Damien FONTAINE, Dominique JACON

Pouvoirs :

M. François ROVASIO donne pouvoir à M. Patrick BOIS

Mme Aurore PETIT donne pouvoir à M. Jérémy TRACQ

**DÉLIBÉRATION N° 20260609\_59**

**FINANCES – BUDGET PRIMITIF - DECISION MODIFICATIVE N°2 (ALIMENTATION DU COMPTE 275 – DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES) ;**

L'acquisition d'un badge télépéage pour le nouveau véhicule Duster du SPM nécessite un dépôt de garantie d'un montant de 50 € non budgété. Monsieur le Président propose de débiter le compte 6281-Concours divers (chapitre 011 charges à caractère général) du budget de la fonction GEMAP pour alimenter le compte 275-Dépôts et cautionnements versés (chapitre 27 autres immobilisations financières).

La décision modificative à adopter est donc la suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Compte	BP 2026 + DM1	Proposition DM2	TOTAL
27-Autres immobilisations financières	275-Dépôts et cautionnements versés	100,00 €	+ 50,00 €	150,00 €
011-Charges à caractère général	6281-Concours divers (cotisations...)	44.599,00 €	- 50,00 €	44.549,00 €
<b>TOTAL MOUVEMENT</b>			<b>0,00 €</b>	

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **Valide** la décision modificative ci-dessus présentée ;

Le secrétaire de séance,  
**Signé** : M. Jean-Marc BUTTARD

Le Président,  
**Signé** : M. Hervé GENON

**SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du COMITÉ SYNDICAL**  
**Séance du 09 juin 2026**

Le neuf juin deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Léopold Durbet à La Tour-en-Maurienne, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON.

Délégués titulaires en exercice : 56

Présents : 50

Pouvoirs : 2

Votants : 52

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc BUTTARD

Date de la convocation : 03 juin 2026

Délégués titulaires présents : Mmes Mathilde SONZOGNI, Rose-Marie DOMECK, Pascale OUSTRY, Christine BOUCLIER-BEAUCHET, , Anne DARMENDRAIL, Marie-France RANCUREL, Stéphanie FERRIER-TARIN, Laurence CAUËT, Marielle ARLAUD, Sophie ROSSI, MM. Alexandre ALBRIEUX, Stéphane BOYER, Yves DURBET, Jérémy TRACQ, Denis BERTINO, Patrick BOIS, Christophe ROBERT, Jean-Claude RAFFIN, Philippe ROLLET, André BRUNET, Patrick GADROY-LEGENVRE, Éric PERRIER, Nicolas ROCHE, Yves GARIBALDO, Lionel COMBET, Jean-Paul MARGUERON, Philippe ROSSI, Louis COMETTO, Éric VAILLAUT, Benoît TRUCHET, Patrice FONTAINE, Thierry JUSOT, Michel BRUNET, Guy RATEL, Jacques ARNOUX, Jean-Marc BUTTARD, Humberto FERNANDES, Jean-Marc COUVERT

Délégués suppléants présents : Mmes Monique BASSI-LEGER, Patou ROBIN, Delphine DABURON, Béatrice DARVES-BORNOZ, Florence GROLLIERE, Brigitte RAVOIRE, Danielle BOCHET, MM. Éric BREUILLOT, Benoît BOUCROT, Damien FONTAINE, Dominique JACON

Pouvoirs :

M. François ROVASIO donne pouvoir à M. Patrick BOIS

Mme Aurore PETIT donne pouvoir à M. Jérémy TRACQ

**DÉLIBÉRATION N° 20260609\_60**

**CREATION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL LOCAL**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L. 251-5 et suivants ainsi que ses articles R. 252-30 et suivants,

Vu l'arrêté interministériel du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique,

Considérant qu'un Comité Social Territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents,

Considérant que l'effectif constaté au 1er janvier 2026 est compris entre 50 et 200 agents.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,**

- **Décide** de créer un Comité Social Territorial ;
- **Décide** de fixer le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST local à 3 et un nombre égal de représentants suppléants du personnel ;
- **Décide** de fixer le nombre de représentants de l'établissement public titulaires au sein du CST local à 3 et un nombre égal de représentants suppléants.
- **Décide** d'autoriser le recueil de l'avis des représentants de l'établissement public.
- **Charge** Monsieur le Président de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,  
**Signé** : M. Jean-Marc BUTTARD

Le Président,  
**Signé** : M. Hervé GENON